

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE SOMMAIRE DE LA  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 DECEMBRE 2021**

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

L'an deux mille vingt-et-un, le seize décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de COMMENTRY, légalement convoqué le neuf décembre 2021, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances.

**Etaient présents** : Sébastien ALAMARGUY - Stéphanie BODEAU - Pierrette BORD - Sylvain BOURDIER - Alison CLEMENT - Marie-Laure DESCAMPS - Murielle DESFORGES - Véronique FOUCAUX - Stéphane JARDONNET - Jean-Loup LESAGE - Maria de Lurdes LOUREIRO - Daniel MARTIN - Emmanuelle MICHON - Guillaume NOUALI - Patrick PORTET - Jean-Pierre POUENAT - Pascal RELIANT - Véronique REYMON - Claude RIBOULET - Fernand SPACCAFERRI - Elsa VALLIAMÉE - Thierry VERGE

**Etaient excusés et avaient donné pouvoir** : Catherine FRISE a donné pouvoir à Stéphane JARDONNET - Anne-Marie LAMALLE a donné pouvoir à Pascal RELIANT - Bruno MOREAU a donné pouvoir à Jean-Loup LESAGE - Caroline SCHLAUDER a donné pouvoir à Stéphanie BODEAU - Jean SIMONIN a donné pouvoir à Pierrette BORD - Laure VINCENT a donné pouvoir à Fernand SPACCAFERRI

**Etait Absente** : Céline LEYREM

**Secrétaire de Séance** : Guillaume NOUALI

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

a) Mandats de vote

Par vote, il est proposé d'ajouter à l'ordre du jour deux projets soit :

- Offre territoriale enfance MSA « Grandir en milieu rural » : Convention de financement,
- Vœu de soutien à Domenico Lucano, ancien maire de Riace (Italie).

Les deux projets sont ajoutés à l'ordre du jour par un vote à l'unanimité.

**– OFFRE TERRITORIALE ENFANCE-JEUNESSE MSA "GRANDIR EN MILIEU RURAL" : CONVENTION DE FINANCEMENT**

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et ses possibles avenants

**– VŒU DE SOUTIEN A DOMENICO LUCANO, ANCIEN MAIRE DE RIACE (ITALIE)**

Le Conseil Municipal,

- Apporte son plein soutien à **Mimmo LUCANO**,
- Demande aux Autorités de la République Française d'intervenir auprès des autorités Italiennes pour que son honneur lui soit rendu au plus vite,
- Dit que Commeny est et restera disposée et disponible pour prendre sa juste part dans l'accueil de celles et ceux qui se trouvent persécutés pour leurs idées ou sont victimes de la guerre et de la misère.

### **1 – COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE CONFORMEMENT AUX DELEGATIONS DE COMPETENCE**

Le Conseil Municipal,

- Donne acte à ces décisions

### **2 – COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL (CIA) - REVISION DES MONTANTS ANNUELS MAXIMUMS**

Le Conseil Municipal,

Donne son accord à :

- La suppression de la part liée à l'absentéisme
- La modification des montants maximum annuel

### **3 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL A L'OFFICE MUNICIPAL POUR L'ANIMATION ET LA CULTURE (OMPAC)**Le Conseil Municipal,

- Donne son accord,
- Autorise le Monsieur le Maire à signer la convention.

### **4 – OUVERTURE DE CREDITS PREALABLE AU VOTE DU BUDGET 2022**

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord à cette proposition
- Autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.
- Autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les subventions selon le tableau ci-dessus.

### **5 – ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES**

Le Conseil Municipal,

- Autorise Monsieur le Maire à admettre en non-valeur les titres regroupés dans l'état présenté par la comptable du Trésor Public pour la somme de 6 153,67 Euros.

**6 – APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION D'UTILISATION DE L'EXCEDENT DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE COMMENTRY - MONTMARSAULT - NERIS COMMUNAUTE "OPAC DE COMMENTRY" ENTRE LE REPRESENTANT DE L'ETAT DANS LE DEPARTEMENT, L'ATTRIBUTAIRE ET LE DESTINATAIRE DE L'EXCEDENT DE LIQUIDATION**

- Le Conseil Municipal,
- Approuve les termes du projet de convention d'utilisation de l'excédent de l'Office Public de l'Habitat de Commentry-Montmarault-Néris Communauté "OPAC de Commentry " entre le représentant de l'État dans le département, la Ville de Commentry, attributaire et EVOLEA, destinataire de l'excédent de liquidation, lequel ressort, dans le compte de clôture de liquidation arrêté au 15 juillet 2021 et approuvé, à un montant de 12 487 063,74 euros ;
  - Approuve l'affectation de cet excédent de liquidation comme suit :
    - d'une part à la reconstitution du solde non amorti des subventions perçues précédemment par l'OPAC de Commentry pour les opérations de logements locatifs sociaux pour un montant de 3 408 474,35 €,
    - et d'autre part au financement des opérations de développement, d'amélioration et de démolition des logements locatifs sociaux pour un montant estimé à 9 078 589,39 € ;
  - Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à conclure et exécuter la convention d'utilisation de l'excédent de liquidation de de l'Office Public de l'Habitat de Commentry-Montmarault-Néris Communauté "OPAC de Commentry ", les pièces annexes et tous documents afférents ;
  - Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder aux mesures de publicité requises pour la présente délibération et à procéder à l'ensemble des actes nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

**7 – RECONQUETE CENTRE VILLE CENTRE BOURG : VALIDATION DE LA TRANCHE 2 - SIGNATURE DE L'AVENANT N° 1 AU CONTRAT ET DEMANDE DE SUBVENTION**

Le Conseil Municipal,

- Confirme la poursuite des actions prévues dans le cadre du contrat de reconquête centre-ville centre-bourg en inscrivant au budget primitif 2022 les dépenses correspondantes à la réalisation de l'opération de la rue JJ Rousseau (2ème tranche du contrat RCVCB).
- Sollicite la subvention accordée par le conseil départemental dans le cadre du dispositif RCVCB et, effectuer toutes les démarches associées.
- Sollicite les subventions accordées par les autres partenaires (Europe, Etat, Région, Communauté de Communes etc...) et, effectuer toutes les démarches afférentes.
- Valide l'actualisation du plan global d'actions/ financements et, des fiches actions
- Autorise monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au contrat RCVCB (dont le projet est annexé à la présente délibération).

**8 – AMENAGEMENT DE VOIRIE RUE DE LA GRANGE - PLAN DE FINANCEMENT - DEMANDE DE SUBVENTION**

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord à cette proposition

- Approuve le plan de financement
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une aide auprès du Conseil Départemental de l'Allier et à engager toutes les procédures et démarches afférentes.

#### **9 – TRAVAUX - EGLISE DU SACRE COEUR - SECURISATION ET CONFORTEMENT DU SOLIVAGE DU PLAFOND - DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord à cette proposition,
- Approuve le plan de financement
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une aide auprès de l'Etat et à engager toutes les procédures et démarches afférentes,

#### **10 – TRAVAUX - SALLE D'ACTIVITE PHYSIQUE - RENOVATION ENERGETIQUE - REFECTION DE LA COUVERTURE ET MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE PMR - DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord à cette proposition,
- Approuve le plan de financement,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une aide auprès de l'Etat, du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes et à engager toutes les procédures et démarches afférentes.

#### **11 – AMENAGEMENT DE VOIRIE RUE JEAN JACQUES ROUSSEAU - CREATION DE VOIES DOUCES ET PLATEAU TRAVERSANT - PLAN DE FINANCEMENT - SUBVENTION**

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord à cette proposition
- Approuve le plan de financement
- Autorise monsieur le Maire à solliciter auprès de Conseil Départemental de l'Allier une aide et engager les demandes afférentes.

#### **12 – TRAVAUX - BATIMENTS SCOLAIRES MISE EN ACCESSIBILITE PMR ET SECURISATION INCENDIE - DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord à cette proposition,
- Approuve le plan de financement,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une aide auprès de l'Etat, du conseil Départemental et de la C.A.F. et à engager toutes les procédures et démarches afférentes.

#### **13 – TRAVAUX - HOTEL DE VILLE - RENFORCEMENT DE LA CHARPENTE DU CAMPANILE - DEMANDE DE SUBVENTION**

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord à cette proposition
- Approuve le plan de financement

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les aides auprès de l'Etat et du Conseil Régional et à engager toutes les procédures et démarches afférentes.

#### **14 – CONTRAT DE CONCESSION DU SERVICE PUBLIC DES FOURRIERES AUTOMOBILES**

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord à cette proposition
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ce contrat de concession.

#### **15 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES ENTRE LA VILLE DE COMMENTRY ET LE SMEA**

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord,
- Autorise le Maire à signer la convention avec le SMEA

#### **16 – CONVENTION DE RECLASSEMENT DE VOIRIE ENTRE LE DEPARTEMENT DE L'ALLIER ET LA COMMUNE DE COMMENTRY RD 998, RD 153 ET RD 453**

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord à cette proposition
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer cette convention.

#### **17 – CLASSEMENT DE VOIES DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL ET MISE A JOUR DU TABLEAU DE CLASSEMENT UNIQUE DES VOIES COMMUNALES**

Le Conseil Municipal,

- Classe dans le domaine public communal les voies mentionnées en annexes 1 et 2.
- Approuve la mise à jour du tableau de classement unique des voies communales (annexe 8) qui sera annexé avec la carte communale (annexes 3 à 7) à cette délibération.

#### **18 – CESSION A L'EURO SYMBOLIQUE DES PARCELLES NON BATIES SISES 23 RUE CHRISTOPHE THIVRIER - BE 40 - 184 -185 ET 283 AU PROFIT D'EVOLEA**

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord à cette proposition,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte de cession et tous documents afférents.

#### **19 – DENOMINATION D'UN BATIMENT PUBLIC : ECOLE PRIMAIRE SIMONE VEIL**

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord à cette proposition,
- Dénomme l'école primaire du Vieux-Bourg sise rue Henri Antoine Baury et place du Vieux-Bourg « École primaire Simone Veil », avec l'engagement qu'elle demeure un établissement public,

- Autorise le Maire à mettre en œuvre cette nouvelle dénomination et à engager toutes démarches afférentes.

## **20 – AVENANT N° 1 CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE ET LE FOYER CULTUREL D'EXPRESSION ET D'ANIMATION**

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord,
- Autorise le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention ci-joint en annexe.

## **21 – AVENANT N° 1 - CONVENTION PARTENARIAT MUSICAL**

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord,
- Autorise le maire à signer l'avenant n°1 à la convention de partenariat musical,
- Autorise le maire à engager les crédits correspondants.

## **22 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE COMMENTRY ET L'OFFICE MUNICIPAL POUR L'ANIMATION ET LA CULTURE (OMPAC)**

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord,
- Autorise le Monsieur le Maire à signer la convention.

## **23 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RENOVATION D'UNE SURFACE ARTIFICIELLE D'ESCALADE**

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord à cette proposition,
- Autorise le Maire à solliciter les subventions et à engager toutes démarches afférentes auprès de l'Etat, de la Région Auvergne Rhône-Alpes, de la FFME et de son comité départemental, et de l'Agence nationale du sport,
- Décide de prévoir les crédits correspondants au budget de la Collectivité et d'autoriser le Maire à engager ces crédits.

### **COMMUNICATIONS DU MAIRE**

#### **Règlement intérieur des cimetières**

Je vous informe que dans le cadre de mes compétences de police, j'ai procédé à la mise à jour du règlement intérieur des cimetières, qui est affiché sur site et disponible auprès du service population.

#### **Recensement**

Je vous rappelle que le recensement qui avait été repoussé par l'INSEE en raison de la crise sanitaire aura lieu **du 20 janvier au 19 février prochain**. J'attire votre attention, notamment pour

rassurer nos concitoyens, sur le fait que les agents recenseurs seront munis d'une carte professionnelle.

### **Voeux et marché de Noël**

Je présenterai mes vœux à la population demain vendredi à 19h sur le Marché de Noël, dont l'inauguration officielle aura lieu juste avant à 18h avec l'Union des Commerçants et l'animation musicale du Libellula Orkestar.

Le Marché de Noël se tiendra donc **du vendredi 17 au mardi 21 décembre**.

Samedi et dimanche, au Théâtre, à 14h30, deux séances de cinéma seront offertes aux enfants.

Enfin, la ronde des pères Noël et des pulls moches, organisée par l'OMPAC avec le soutien de la Ville, ouverte à tous les âges, adultes et enfants, **aura lieu samedi à 18h45**, départ place du 14 Juillet (passe sanitaire demandé). Les inscriptions sont encore possibles, je vous laisse vous rapprocher de Daniel Martin ou Pascal Reliant ou déposer votre bulletin dans l'urne en Mairie. Il est aussi possible de s'inscrire sur place.

Concernant le marché de Noël, les Services de l'Etat imposent le passe sanitaire et le port du masque sur tout le périmètre de la manifestation. Le passe sera contrôlé par l'Union des commerçants et des élus. Un espace restauration sera par ailleurs délimité et prendra place sous les barnums devant l'Hôtel de ville.

### **Repas des Anciens**

J'ai le regret, après avoir consulté les professionnels de santé, de devoir ajourner une nouvelle fois le repas des aînés, dans un contexte de dégradation de la situation sanitaire.

Le CCAS étudie les capacités que nous avons à fournir des colis, en particulier aux plus de 80 ans, alors que les fournisseurs ont des difficultés à répondre à la demande en ce moment. Il y aura une communication sur le sujet rapidement et les dates d'inscription restent les mêmes.

### **Centre de vaccination**

Compte tenu de la situation sanitaire, des sollicitations des administrés, du besoin exprimé par les professionnels de santé, et de l'absence d'autre centre dans les environs, nous allons rouvrir un centre municipal de vaccination dans les prochains jours, prioritairement pour la 3e dose. C'est en cours de calage et fera l'objet d'une communication en temps utiles.

### **Piscine municipale**

La piscine sera fermée comme chaque année pour un arrêt technique du 24 décembre au dimanche 2 janvier inclus.

Elle est ouverte en ce moment malgré des annulations de cours en raison de la situation sanitaire.

### **Anim'Jeunes**

À l'occasion des vacances de Noël, Anim'Jeunes aura lieu sur 3 jours, les 21, 22 et 23 décembre à partir de 14h.

Trois après-midi sur le thème des grands jeux de la télévision : " N'oubliez pas les paroles ", " L'école des fans nouvelle génération " et " Une famille en or ".

### **Don du sang**

Le prochain don du sang aura lieu le 23 décembre à l'Agora, pensez à vous inscrire. L'établissement français du sang a besoin de la mobilisation de tous.

### **Saison culturelle**

J'en finis en vous signalant les prochains événements de la saison culturelle :

#### **Du 5 janvier au 25 février,**

Exposition à la Pléiade des travaux d'un jeune architecte Commentryens : Kevin Bekka « **Commentry 2030, une vision d'architecte pour demain** », qui projette sa vision de Commentry dans le futur.

#### **Et puis évidemment vendredi 21 janvier à 20h30 à l'Agora,**

#### **« Simone Veil : Les combats d'une effrontée »**

avec Cristiana Réali.

d'après « Une vie », de Simone Veil. Ce spectacle met en lumière le parcours de cette grande Femme et sera un moment fort de la saison culturelle.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Caméras « piéton » et tazers pour les policiers municipaux**

*Vous avez annoncé il y a plusieurs mois que les policiers municipaux seraient équipés de caméra « piéton » ainsi que de tazers. Cependant, aucune nouvelle annonce concernant ces dispositions n'a été faite depuis.*

*Ces mesures ont-elles été mises en place ? Si oui, quel bilan pouvons-nous en tirer ?*

Les nouveaux équipements de la Police municipale ont en effet été fournis aux agents.

Pour rappel, le service, soutenu en cela par la gendarmerie, avait attiré notre attention sur les risques de blessures graves quasi-systématique en cas d'utilisation des bâtons de défense, et sur les risques moindres de l'utilisation d'un appareil à impulsion électrique en cas de nécessité. Fort heureusement, les agents n'ont pas eu à recourir à cet outil et nous espérons que cela n'arrivera jamais : l'objectif n'est pas son utilisation, mais un objectif préventif et de protection. Nous avons reçu l'autorisation préfectorale le 26 octobre 2021. Un agent a reçu la formation obligatoire et est le seul autorisé à l'utiliser. L'appareil n'a jamais été utilisé, ni en mode dissuasion, ni en mode contact, ni en mode tir. En cela, il s'agit d'une réussite.

S'agissant de la caméra, elle est également en place et les agents peuvent la déclencher à tout moment, cet outil a d'abord pour intérêt de sécuriser les interventions et les agents, de permettre d'apaiser les situations tendues et d'assurer la transparence de l'action de la police municipale. La CNIL a donné son autorisation en février 2021. Depuis, elle a été déclenchée une dizaine de fois. Le service de police municipale nous indique que lors de moments de tension, cet équipement a un grand intérêt dissuasif.

J'ai eu l'occasion de rappeler, en réunion d'encadrement, mes attentes au niveau de la Police municipale : l'écoute, la proximité, et la présence de terrain.

#### **Marché de Noël et repas des anciens**



*Pouvez-vous faire un point sur le protocole sanitaire qui sera appliqué pendant le marché de Noël ? Le repas des anciens est-il maintenu, et si oui, à quel protocole sanitaire devrait-il être appliqué (à ce stade) ?*

S'agissant du Marché de Noël, la Préfecture avait diffusé, jusqu'à ces derniers jours, un protocole qui ne demandait pas le passe sanitaire hors espaces de restauration. C'est en ce sens que nous avons envisagé les choses et nous ne souhaitons pas en anticiper la mise en place du passe sanitaire sur tout le périmètre sans directive claire, d'autant que deux protocoles étaient diffusés en même temps par les services de l'Etat et le gouvernement. Les services préfectoraux ayant récemment clarifié leur position en rendant le passe obligatoire, ainsi que le masque, nous mettrons en place ces mesures.

Le marché sera cerclé, avec une entrée et une sortie du côté du grand sapin, le masque et le passe seront obligatoires, des bénévoles et l'union des commerçants contrôleront l'entrée. Du gel hydroalcoolique sera à disposition et des affiches rappelleront les règles sanitaires applicables.

S'agissant du repas des anciens, lors de ma dernière réunion avec les professionnels de santé, la semaine dernière, je les ai consultés sur le sujet. Je souhaitais avoir leur sentiment avant de prendre une décision. Leur avis, et les dernières directives gouvernementales, m'incitent à annuler le repas. Nous envisageons donc une distribution de colis aux plus de 80 ans, comme l'an passé, sans être certains de pouvoir en obtenir suffisamment, car il y a des problèmes d'approvisionnement. Ces sujets feront très rapidement l'objet d'arbitrages avec le CCAS.

### **Centre de vaccination à Commentry**

*Suite aux dernières décisions gouvernementales concernant le rappel vaccinal contre le Covid, une nouvelle vaste campagne de vaccination va voir le jour dans notre pays.*

*De quelle manière la Ville va-t-elle s'investir dans cette nouvelle campagne de vaccination ? Un centre de vaccination ouvrira-t-il à Commentry pour la troisième dose ? Si oui, quelles en seront les modalités (jours/heures d'ouverture, transports pour les personnes ne pouvant pas se déplacer...), et si ce n'est pas le cas, pourquoi ?*

Comme je vous l'ai indiqué, j'ai rencontré il y a quelques jours les professionnels de santé du bassin du bassin et j'ai pu échanger avec eux sur cette question.

Nombreux sont les Commentryens et les habitants de la Communauté de Communes qui nous sollicitent pour la troisième dose de vaccin, et les soignants n'ont pas la capacité de répondre seuls à la demande : ils nous demandent la réouverture du centre.

Le centre municipal de vaccination a fonctionné du mois d'avril au mois d'août, grâce à la mobilisation des soignants, et à l'engagement d'agents municipaux qui ont été redéployés car leurs services étaient fermés (ce qui n'est plus le cas aujourd'hui), ou qui se sont portés volontaires. Grâce aussi à des élus qui se sont rendus disponibles pour participer à l'effort. Grâce enfin à quelques bénévoles, comme notre ancien Maire Jean-Louis Gaby.

Ce centre a eu un coût très important pour la ville : plus de 15 000€. Mais cela a permis à plus de 4500 personnes de se faire vacciner : des Commentryennes et des Commentryens bien-sûr, mais aussi des habitants de toute la Communauté de Communes Commentry-Montmarault-Néris Communauté (à peu près la moitié des injections).

Dès l'ouverture du centre en avril dernier, nous avons sollicité la Communauté de Communes pour que certains de ses agents viennent nous prêter main forte, malheureusement, cela n'a pas été possible. Nous l'avons donc de nouveau sollicité pour bénéficier d'un soutien financier, notre courrier est resté sans réponse.

La plupart des centres et antennes de vaccination de l'Allier ont été soutenus ou gérés par les EPCI : dans les 3 agglomérations, mais aussi dans le bocage bourbonnais, ou encore la communauté de communes de Saint-Pourçain / Gannat.

Ici, c'est la commune de Commentry et ses habitants qui ont supporté seuls la totalité du coût de cette opération de santé publique, avec le soutien logistique du centre de vaccination de Montluçon et des établissements hospitaliers. Le seul soutien financier dont nous devrions bénéficier est de 2500€ de la part de l'ARS.

Plusieurs personnes ont évoqué la possibilité, y compris parmi les soignants, de limiter l'accès au centre aux Commentryens en cas de réouverture. Sanitairement, cela n'aurait pas de sens, car le virus ne connaît pas de frontière et nous sommes le seul centre de vaccination fixe de Commentry Montmarault Nérès communauté. Nous sommes donc en train de travailler à la réouverture du centre, cela nécessite un temps d'organisation, des contacts avec le centre de Montluçon, l'ARS, la mobilisation de bénévoles et d'agents ainsi que des soignants.

La population sera informée au plus vite.

### **Terrasses éphémères des bars et restaurants**

*Depuis plus d'un an, lorsque ceux-ci avaient le droit d'ouvrir, les bars et restaurants ont pu bénéficier, un peu partout en France, de terrasses éphémères afin de pouvoir continuer leur activité, en évitant au maximum de limiter la clientèle.*

*Plusieurs bars et restaurants à Commentry ne possèdent plus ces terrasses depuis plusieurs semaines déjà. Cette mesure sera-t-elle reconduite dès l'arrivée des beaux jours ? Si oui, quelles en seront les modalités, notamment pour éviter au maximum d'affecter les capacités de stationnement en centre-ville, et si ce n'est pas le cas, la Ville prendra-t-elle des mesures afin d'accompagner ces commerces encore très fragiles en raison de la crise économique et de l'incertitude de l'évolution de la situation sanitaire ?*

Pour rappel, par délibération d'octobre 2020 sur laquelle vous vous êtes abstenus, nous avons mis en place la gratuité des terrasses pour les commerçants commentryens. Cette décision a été saluée, tant par les professionnels que par les usagers.

Nous n'avons donné aucune limite temporelle à l'utilisation des terrasses gratuites pour les commerces. Un arrêté est pris pour la période estivale mais peut sans problème être prorogé si tel ou tel commerçant le demande, comme nous leur avons indiqué. La plupart n'ont pas souhaité maintenir leur terrasse dans la période hivernale et la réinstalleront aux beaux jours, gratuitement.

J'en profite pour vous rappeler que la compétence économique appartient à la communauté de Communes.

S'agissant du stationnement, nous avons multiplié les arrêts minute et comme vous le savez, la rénovation du parking des tuileries et son ouverture sur le centre-ville font partie de nos projets.

### **Libellus**

*Une réunion d'information sur le Libellus aurait dû avoir lieu en septembre, pourquoi ne s'est-elle pas tenue ? De plus, quel bilan peut-on tirer de son activité depuis sa tardive remise en service ?*

Entravés par la crise sanitaire, nous avons décidé de ne pas tenir de réunion publique sur le sujet mais d'organiser une consultation via le dernier magazine municipal : je m'étonne que vous ne soyez pas au courant, vous avez la charge d'un mandat, je pense que le minimum serait que vous vous intéressiez aux affaires communales.

Après des difficultés liées notamment à la crise sanitaire nous devrions enfin recevoir le nouveau véhicule dans les prochaines semaines.

Le service concerné fera un bilan en janvier mais je peux d'ores et déjà vous dire que la fréquentation est d'une dizaine de personnes qui l'utilisent tous les mois, entre avril et fin novembre nous avons effectués 724 voyages pour 407 voyageurs. Le solde à la charge de la commune représente actuellement 8110,8 €.

Dès que nous aurons un retour des questionnaires et un bilan complet, nous étudierons les éventuelles évolutions nécessaires.

### **Avenant sur les chars du comité des fêtes de Saint-Éloy-les-Mines**

Lors du Conseil municipal du 29 juin dernier, vous aviez fait voter une convention afin de disposer de chars pour le Vijon. Or, ces chars n'appartiennent pas, contrairement à ce que précise ladite convention, à la commune de Saint-Éloy-les-Mines, mais au comité des fêtes de la commune. Un avenant doit ainsi être présenté à notre Conseil municipal, sinon la convention restera fausse.

La répétition étant la vertu de la pédagogie, je vais encore une fois tenter de vous expliquer ce qui, parce que c'est sans doute trop simple, vous apparaît comme insaisissable : la convention entre Saint-Eloy et Commentry porte sur la mise à dispositions de divers matériels, et non spécifiquement sur des chars. D'ailleurs, Saint-Eloy nous avait fait savoir qu'ils souhaitaient en acquérir, auquel cas effectivement, nous pourrions les emprunter. La convention ou la délibération ne sont donc pas fausses et ne nécessitent pas de faire l'objet d'un avenant. Dans tous les cas, les titres de propriété du matériel de Saint-Eloy est l'affaire de la Commune de Saint-Eloy, et non celle de la Commune de Commentry, et je ne saurais faire d'ingérence dans les affaires Eloysiennes. Si la Commune de Saint-Eloy souhaite modifier la liste du matériel qui peut être mis à disposition, c'est à elle d'en prendre l'initiative.



Sylvain BOURDIER,

Maire de Commentry